

*Les subsides*

● (1310)

Je rappelle aux députés qu'à l'heure actuelle, au Canada, trois de ces ministres viennent du Sénat plutôt que de la Chambre des communes. Ils ne sont pas investis de la même autorité que ceux qui ont été élus. Est-il juste que des personnes ainsi nommées décident de quelle manière les ministres exécutants dépenseront une partie de leur budget? C'est en faire des marionnettes. Les ministres exécutants du gouvernement ne sont que des pantins entre les mains de ministres à vocation politique venant du Sénat qui leur disent comment dépenser les crédits qui leur ont été consentis par la voie démocratique à la Chambre des communes. Ce principe fondamental est compromis par une machination ourdie dans les officines du cabinet du premier ministre.

En matière de communication, il s'agit d'abord d'entourer ces projets du plus grand secret tant qu'il reste des décisions à prendre. Après quoi on érige des pancartes et les ministres à vocation politique annoncent que des subventions sont accordées. Ainsi ils peuvent s'en attribuer le mérite. C'est prévu dans le plan de diffusion. Mais alors qu'on maintient dans l'ignorance les députés et les Canadiens en général, il se peut qu'on en informe les présidents de quelques associations de circonscription ayant un certain poids politique. Quoi qu'il en soit, tous les députés n'en sont pas informés. Qui a conçu ce plan? Il est l'œuvre d'un conseiller du premier ministre et du ministre des Finances (M. Lalonde).

Pourquoi avons-nous l'impression à la Chambre que le ministre des Finances est celui qui a mis au point une stratégie de communication en vue de la dépense de 150 millions de dollars qui met en cause quinze ministères et relève de l'administration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Qu'est-ce qui peut bien amener le ministre des Finances à élaborer une stratégie de communication en compagnie d'un adjoint du premier ministre? Comment prouver aux Canadiens et aux députés que c'est bien le ministre des Finances qui a été chargé d'évaluer cette stratégie qui comporte une dépense de fonds publics d'une valeur de 150 millions de dollars? Cela est fort inhabituel. A mon avis, ce crédit de 150 millions de dollars par an est des plus étranges. C'est sûrement une caisse électorale secrète qu'on a créée avec ces fonds. Les emplois créés sont accessoires à son objectif premier, l'utilisation des fonds publics pour manipuler la population canadienne sur le plan politique.

Voilà à quoi nous ont toujours exposés les méthodes dont se sert le gouvernement pour affecter des fonds à la création d'emplois. Si ce dernier tient à se mêler directement de cette activité, il aurait intérêt à constituer des comités consultatifs régionaux regroupant des citoyens des localités visées, qui décideraient des bénéficiaires des emplois créés. Tout autre système équivaudrait tout simplement à permettre aux ministres nommés pour des raisons politiques de céder à des tentatives partisans. Cette caisse secrète de 300 millions de dollars est la preuve la plus claire qu'il m'a jamais été donné de voir de toute ma carrière parlementaire que les méthodes du gouvernement dans ce domaine ne sont pas des plus avisées.

En 1981, j'avais écrit au vérificateur général pour lui conseiller de faire mener une enquête spéciale sur les méthodes

employées pour affecter les fonds publics. L'utilité d'une telle enquête est d'autant plus évidente de nos jours. En sa qualité de serviteur de la Chambre, le vérificateur général est le seul à être sans parti pris et à disposer des pouvoirs officiels et juridiques nécessaires pour vérifier si les crédits votés à la Chambre ont été dépensés à des fins légitimes et conformes à la loi et dans un esprit d'efficacité et de rentabilité. Les collaborateurs du vérificateur général suivent peut-être nos délibérations en ce moment, ou peut-être encore suivent-ils l'affaire dans les journaux. Il est grand temps que nous entreprenions à tout le moins cette enquête.

Si le gouvernement est convaincu qu'il ne s'agit pas là d'une caisse électorale secrète, que les employés du bureau du premier ministre n'en profiteront pas pour manigancer dans les coulisses, et s'il trouve parfaitement juste que des ministres ayant été nommés à leur poste pour des considérations politiques puissent dicter aux ministres détenant d'importants portefeuilles comment dépenser leur budget, alors pourquoi le leader parlementaire du gouvernement ne recommanderait-il pas officiellement cet après-midi la tenue d'une enquête publique sur les méthodes auxquelles on a recours pour décider de l'utilisation que l'on réservera aux crédits du Programme spécial de stimulation de l'emploi et de son prédécesseur immédiat? S'il n'a vraiment rien à cacher, le gouvernement ne devrait nullement hésiter à se blanchir en constituant un groupe de parlementaires qui seraient autorisés à mener une enquête complète et impartiale sur cette affaire.

Le moment est venu pour nous, les parlementaires, d'assumer sérieusement nos responsabilités. Mais il est temps aussi que le gouvernement nous permette de les assumer pleinement. Il est grand temps que soit menée une enquête publique sur les méthodes dont se sert le parti libéral pour affecter ces fonds spéciaux de création d'emplois.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Y a-t-il des questions, des observations, des réponses? Le débat se poursuit.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le Président, je voudrais relever le défi du député qui m'a précédé et donner des exemples concrets au sujet des programmes de création d'emplois. Je vais citer des documents particuliers et je pense que la Chambre s'apercevra que quelque chose ne va pas dans l'affectation de ces subventions.

J'ai fait ma propre enquête sur les méthodes d'attribution d'une subvention particulière. Cet aspect touche donc le débat puisque notre critique financier, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), a inclus dans sa motion une condamnation du gouvernement parce qu'il «affecte les fonds réservés à la création d'emplois d'une façon partisane non fondée sur les niveaux d'emploi locaux».

Je veux parler de la subvention de \$583,000 qui a été accordée à un groupe de Toronto, censément pour des services sociaux. Toutefois, lorsque je vous aurai cité ces documents, vous constaterez quel est l'objet réel de la subvention. Le groupe s'appelle la Canadian Alliance for Italian Integration and Culture. Il est connu également sous le nom de Alliance Community Services. Je pense que les bureaux sont situés au 3271 Dufferin, à Toronto, dans l'Ontario.